

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE

SEANCE DU 11 Mars 2019

DELIBERATION N°2019\_20 DU COMITE SYNDICAL

BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE

Le comité syndical, légalement convoqué le 04 mars 2019 s'est réuni en séance publique à Nevers, le 11 mars 2019 à 17h30, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien BAZIN,  
Isabelle BONNICEL

Pascal CHARTIER,  
Jean-François DUBOIS,  
Thierry FLANDIN,  
Nathalie FOREST,  
Guy HOURCABIE,

Pascal MOREL,  
Gilles NÖEL,  
Virginie PACQUET,  
Alain REININGER,  
Jean-Charles ROCHARD,  
Régine ROY

Sont excusés : François DUMARAIS, Sébastien GOSSET, Patrice JOLY,

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Thierry FLANDIN.

\*\*\*\*\*

#### Cadre de référence

- ✚ VU que le syndicat mixte a l'obligation de mettre en place un budget Annexe et de retenir la nomenclature comptable M4 pour le suivi des opérations budgétaires des services publics industriels et commerciaux (SPIC) concernant la réalisation du réseau de communication électronique fibre optique (FTTH), conformément à l'article L.2224-1 du CGCT.
- ✚ VU que le syndicat mixte a fait le choix de retenir la M 4 comme nomenclature comptable. Conformément à cette instruction comptable, le budget est présenté par nature et par fonction.  
Afin de pouvoir appliquer une présentation simplifiée des documents budgétaires, vous avez choisi de voter le budget par nature,

✚ VU le rapport n°7.

Considérant que les prévisions budgétaires pour l'année 2019 doivent permettre au syndicat Nièvre Numérique de continuer l'évolution vers le très haut débit avec la poursuite des études et des travaux du réseau FTTh

**CONSIDERANT** que les dépenses de fonctionnement représentent 0.66% du budget, soit 136 153.92 € se répartissant entre une inscription de 48 000.19 € correspondant aux charges de personnel et frais assimilés prévus pour 2 agents pour 44.22% de leur activité, une inscription de 80 236.67 € en charges à caractère général du syndicat mixte, des dépenses imprévues pour un montant de 7 917.06 €

**CONSIDERANT** que les recettes de fonctionnement se montent à de 136 153.92 € et correspondent au versement par la Société Publique Locale (SPL) de la redevance R1 (à la remise des prises en exploitation) pour un montant de 107 791.66 €, au transfert des pénalités appliquées pour les marchés concernant le FTTh pour un montant de 28 362.26 €.

**CONSIDERANT** que les dépenses d'investissement représentent 99.34% du budget soit 20 545 383.93 € se répartissant entre, des immobilisations incorporelles pour un montant de 1 405 162.57 €, des immobilisations en cours pour un montant total de 18 244 558.21 €, du transfert au compte 23 des dépenses d'investissement (études, travaux et fournitures pour le FTTh) déjà payée par le budget principal pour un montant de 695 663.15 €, d'une participation financière de 200 000.00 € (solde participation capital de la SPL)

**CONSIDERANT** que Les recettes d'investissement se montent à 20 545 383.93 € et correspondent aux subventions des différents partenaires pour un montant total de 11 165 976.64 € , au transfert des subventions déjà perçues sur le budget principal d'un montant de 9 379 407.29 €

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE COMITE SYNDICAL DECIDE**

Compte tenu de ces éléments, je vous propose :

✚ De retenir au titre du budget principal :

- ✓ Un budget équilibré à hauteur de 20 681 537.85 €
- ✓ Des dépenses de fonctionnement à hauteur de 136 153.92 €,
- ✓ Des dépenses d'investissement à hauteur de 20 545 383.93€,
- ✓ Des recettes de fonctionnement à hauteur de 136 153.92 €
- ✓ Des recettes d'investissement à hauteur de 20 545 383.93 €,

- ✚ D'autoriser le transfert des salaires et charges salariales pour un montant de 48 000.00 € soit un taux de 44.22 % correspondant à la masse salariale de deux personnes en charge de ce dossier,

Et par conséquent :

- ✚ D'arrêter les prévisions de recettes comme suit :  
Fonction 6 Réseaux et Infrastructures : 20 €, 681 537.85 €

- ✚ De voter le budget par chapitre,

Section de fonctionnement		
Dépenses		
Chapitre	Intitulé du chapitre	BP 2019
011	Charges à caractère général	80 236.67 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	48 000.19 €
65	Autres charges de gestion courante	€
67	Charges exceptionnelles	
€022	Dépenses imprévues	7 917.06€
023	Virement section investissement	0.00 €
	<b>Sous-total</b>	<b>136 153.92€</b>
	Dépenses d'ordre	0.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>136 153.92 €</b>
Recettes		
Chapitre	Intitulé du chapitre	BP 2019
75	Autres produits gestion courant	107 791.66 €
77		28 362.26 €
002	Reprise par anticipation de l'excédent de fonctionnement	0.00 €
	<b>Sous-total</b>	<b>136 153.92€</b>
	Recettes d'ordre	0.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>136 153.92 €</b>
Section d'investissement		
Dépenses		
Chapitre	Intitulé du chapitre	BP 2019
20	Immobilisations incorporelles	1 405 162.57 €
21	Immobilisations corporelles	0.00 €
23	Immobilisations en cours	18 940 221.36€
26	Participations financières	200 000.00 €
	<b>Sous-total</b>	<b>20 545 383.93 €</b>
	Transfert subvention perçues au BA	
	Dépenses d'ordre	
	<b>TOTAL</b>	<b>20 545 383.93 €</b>
Recettes		
Chapitre	Intitulé du chapitre	BP 2019
13	Subventions d'équipement reçues	11 165 976.64 €

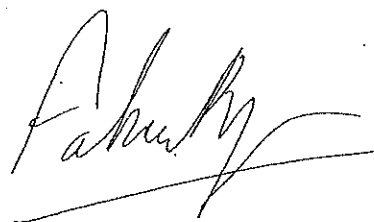
001	Reprise par anticipation de l'excédent d'investissement	9 379 407.29 €€
	<b>Sous-total</b>	<b>20 545 383.93 €</b>
	021 *	0.00 €
	Dépenses d'ordre	
	<b>TOTAL</b>	<b>20 545 383.93 €</b>

- ✚ D'adopter le BP pour 2019, conformément aux tableaux financiers du volume du budget joint en annexe du rapport,
- ✚ De donner délégation à Monsieur le Président pour l'exécution du présent budget.

ADOPTE :  
 Nombre de voix pour : 13  
 Nombre de voix contre :  
 Nombre d'abstention :

**DELIBERATION  
 PUBLIEE LE**

**LE PRESIDENT  
 DU COMITE SYNDICAL**



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 19/03/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 19/03/2019